EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 36

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - INFORMATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - SEM DE LA GARE ROUTIERE (EXERCICE 2011)

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Vous trouverez le rapport relatif à l'exercice 2011 et concernant la gestion de la Gare Routière.

Ce document concerne la période de janvier à décembre 2010. L'exploitation de la Gare Routière, dont le contrat a été renouvelé en mai 2010, a été confiée de nouveau à la SEM de la Gare Routière pour une durée de cinq ans. Ce contrat arrivera à échéance en 2015.
Les charges d'exploitation sont en légère diminution par rapport aux années précédentes et les produits d'exploitation augmentent sensiblement.

Le déficit constaté (102 000 €) a été compensé à hauteur du plafond prévu au contrat, soit 60 000 €. Celui-ci correspond aux contraintes spécifiques d'exploitation imposées par la Commune et génératrices de coûts incompatibles avec les sujétions tarifaires.

Il est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2012

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

Nous vous avons remis l'ensemble des documents financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011.
Les comptes annuels ont été arrêtés suivant les mêmes méthodes d'évaluation et selon les mêmes règles de présentation que pour l'exercice précédent.

I. ANALYSE DES RESULTATS

L'exercice 2010 s'est poursuivi sur la place Gambetta pour la 6ème année. Le 1er juin 2010, un nouveau contrat d'affermage a été signé avec la Ville de Clermont-Ferrand pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 mai 2015.

Dans les circonstances actuelles, les documents financiers qui vous sont remis appellent les commentaires suivants :

Les produits d'exploitation de 198 703,29 € enregistrés par notre société en 2010, en augmentation par rapport aux années précédentes, s'expliquent de la manière suivante :

- Une augmentation du chiffre d'affaires sur l'activité commerciale de la gare routière liée essentiellement à l'accroissement de l'activité résultant des départs internationaux (départs et vente de billets) qui a plus que compensé la perte du loyer de Linebus.

- Le marché aux puces, légèrement en hausse, suite à la reprise du marché alimentaire et la création de places supplémentaires.

- La création d'un compte Redevance d'affermage suite au nouveau contrat du 1er juin 2010.

Au niveau des charges qui s'élèvent au total à 248 769,87, soit une baisse de 3,05%, il convient de souligner :

- Un dégrèvement accordé pour la taxe CET (Contribution Economique Territoriale qui a remplacé la taxe professionnelle) ;

- Une légère baisse des frais de personnel grâce au non remplacement d'une hôtesse d'accueil en longue maladie sur une grande partie de l'année ;

- Le souci constant de notre société de contenir tous les éléments de charges.

Au total le déficit sur l'année 2011 ressort à 101 708,83 € contre 112 380,98 € en 2010.

Compte tenu du changement intervenu au 1er juin 2010 à l'occasion du nouveau contrat d'affermage, les modalités de prise en charge de ce déficit par la Ville de Clermont-Ferrand se décomposent ainsi :

- une partie du déficit calculé selon les dispositions du nouveau contrat (40% de la masse salariale plafonnée à 60 000 € annuels), ce qui donne une indemnité de 60 000€.

- Il reste donc à la charge de la société pour l'exercice 2011 un déficit de 41 708,83 €

II – PERSPECTIVES D'AVENIR :

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, cette limitation de la prise en charge par la Ville du déficit chronique de la SEM soulève les remarques suivantes :

- Si les déficits peuvent-être contenus, le solde à la charge de la SEM reste compatible avec ses capitaux permanents mais ces derniers risquent d'avoir disparus à l'issue de la concession.

- Ces dispositions transitoires n'empêchent pas la SEM de continuer à rechercher en permanence l'économie sur ses charges et l'émergence de nouvelles recettes.

- Elles ne sauraient, également, nous dispenser de poursuivre la discussion entamée en novembre 2011 avec les partenaires concernés, pour rechercher, le plus en amont possible, les différentes alternatives qui peuvent être envisagées pour l'avenir des transports interurbains et la poursuite des missions de service public remplies par la société de la Gare routière au sein de l'agglomération à l'issue de l'actuelle concession.

IV – AUTRES INFORMATIONS :

Nous vous donnons les informations suivantes prescrites par la loi :
- Activité en matière de recherche et développement : néant.
- Prise de participation ou de contrôle dans d'autres sociétés : néant.
- Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : néant.
- Options de souscription ou d'achat d'actions réservées au personnel : néant.
- Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice : néant.
- Liste des mandats détenus par les administrateurs : Confer annexe jointe.

EXERCICE 2011

ANNEXE

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE : Page 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES : Page 2

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

* Actif immobilisé Page 3
* Chiffre d'affaire Page 3
* Stocks et en cours NA
* Créances Page 4
* Comptes de régularisation NA
* Capital Social Page 4
* Provisions pour risque et charges Page 4
* Dettes Page 4
* Charges à payer Page 5
* Charges constatées d'avance Page 5
* Valeurs mobilières de placement Page 5
* Disponibilités Page 5
* Produits à recevoir Page 5
* Compte de résultat NA

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

* Engagements donnés ou reçus Page 6
* Décompte DIF Page 6
* Indemnités départ en retraite Page 6

- Le sommaire faisant partie intégrante de l'annexe les indications NA (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états « Néants ».

EXERCICE 2011

CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'entreprise a poursuivi l'exploitation en contrat d'affermage de la gare routière de voyageurs sur la place Gambetta.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sont établis selon les conventions générales comptables, dans le respect des principes :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- de permanence des méthodes ;
-

La présentation des comptes est celle du plan comptable général.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.
Il n'y a pas d'immobilisations décomposables.
Pour les immobilisations non décomposables, l'entreprise s'est placé sous le régime du décret 2005-1767 qui entraîne l'amortissement sur les valeurs d'origine sans modification de mode.
Il n'y a pas d'amortissement dérogatoire.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF IMMOBILISE :

Le mode d'amortissement est linéaire pour une durée de 5 à 10 ans.

ETAT SYNTHETIQUE

IMMOBILISATIONS	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Valeur brute en début d'exercice :	9 175	37 854	0	47 029
+ Investissements de l'exercice :		130		130
- Cessions et mises hors service :				
Valeur brute à la date de clôture :	**9 175**	**37 984**	**0**	**47 159**
AMORTISSEMENTS				
Amortissements en début d'exercice :	8 992	32 521		41 512
+ Dotation de l'exercice	81	2 121		2 202
+ Dotation exception.				
- Amortissements sur éléments cédés :				
Amortissements à la date de clôture :	**9 073**	**34 642**		**43 715**

CHIFFRE D'AFFAIRES : **133 704,85 €**

Le chiffre d'affaire en hausse est du à l'augmentation du nombre de départs internationaux, un hiver plus clément a permis une activité normale pour les départs interurbains et le marché aux puces occasionnant un rattrapage du chiffre d'affaires de ces deux postes de recettes par rapport à 2010.
Les nouvelles recettes liées à la vente de titres de transport pour le compte des transporteurs, principalement sur les lignes internationales se sont accrues à l'occasion de la deuxième année d'activité.

CREANCES :

DESIGNATION	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
1 – CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE : • Créances rattachées à des participations : - Prêts : - Autres		
2 – CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT : • Clients et comptes rattachés • Autres créances	21 953 61 709	
TOTAL :	**83 663**	

Ces valeurs figurent pour leur valeur nominale.

CAPITAL SOCIAL : 617 418,52 €

Il se compose de 40 500 actions libérées, d'une valeur nominale de 15,2449 €.

PROVISIONS POUR DEPRECIATION :

	N - 1	+	-	N
Créances clients				

DETTES :

	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN	PLUS DE CINQ ANS
Montant global : 58 526	58 526		

CHARGES A PAYER : **30 369,41 €**

Elles se répartissent en :

408100 Fournisseurs, factures à recevoir :	6 080,13
428600 Charges de personnel à payer :	9 298,00
438200 Charges à payer	3 905,00
438600 Organismes sociaux	708,03
448600 Etat charges à payer	10 378,25

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Placement de la trésorerie excédentaire sur les comptes à terme LCL à échéance mensuelle pour 322 659,45 €.

DISPONIBILITES : **7 105,03 €**

PRODUITS A RECEVOIR : **61 286,00 €**

467000 Ville de Clermont	60 000,00
468700 Produits à recevoir	1 286,00

Depuis le 1er juin 2010 selon le nouveau contrat d'affermage l'indemnité compensatrice est de 60 000,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

	ENGAGEMENTS	
	DONNES	RECUS
• Actions de garantie des administrateurs : 5 actions de 15,24 €		76,20
• Convention de concession accordée par la Ville de Clermont-Ferrand, le 1er juin 1994, pour l'exploitation de la gare routière de voyageurs pour une durée de 15 années.		
• Avenant à la convention de concession du 1er juin 1994 pour le transfert de l'exploitation sur la Place Gambetta le 16 février 2006.		
• Nouveau contrat d'affermage du 1er juin 2010 jusqu'au 31 mai 2015.		
		76,20

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Aucun événement particulier n'est à signaler.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION :

Totalité des heures des salariés : 580 h
Heures utilisées : 10,5 h

INDEMNITES DE FINS DE CARRIERE :

Prestation à verser au Personnel calculée au 31 décembre 2011 : 24 391,00 €
Montant cumulé des cotisations d'assurance contrat NEWTON 39 8 792,84 €

	2011 12 mois	2010 12 mois	ECART EN VALEUR	ECART EN %
Taxes sur départs	65 809,76	62 310,68	3 499,08	5,62%
Taxes sur messageries	7,47	9,87	- 2,40	-24,32%
Consigne	207,57	133,66	73,91	55,30%
Téléphone	37,28	80,10	- 42,82	-53,46%
Commission Alvegal	838,58	704,95	133,63	18,96%
Commission T2C/vente tickets	156,93	135,62	21,31	15,71%
Commission Eurolines	9 345,89	1 374,72	7 971,17	579,84%
Frais envoi	32,75			
Commission Mar Sol		3 052,62		
Distributeurs automatiques	4 410,64	4 595,47	- 184,83	-4,02%
Photocopies	4,51	3,18	1,33	41,82%
Stationnement temporaire	3 496,17	3 948,07	- 451,90	-11,45%
Commission Ski Bus	88,63	55,18		
T2C Stationnement	1 171,20	1 155,12	16,08	1,39%
CA ACTIVITE GARE ROUTIERE	**85 607,38**	**77 559,24**	**8 048,14**	**10,38%**
Marché aux puces	48 040,94	46 441,88	1 599,06	3,44%
Linebus		4 074,42	- 4 074,42	-100,00%
Photomaton	56,53	67,45	- 10,92	-16,19%
C.A. ACTIVITE COMMERCIALE	**48 097,47**	**50 583,75**	**- 2 486,28**	**-4,92%**
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**133 704,85**	**128 142,99**	**5 561,86**	**4,34%**
Redevance Affermage	60 000,00	35 000,00		
Transfert de charges locatives	198,44	818,06	- 619,62	-75,74%
Transfert de charges d'exploitation		4 285,00	- 4 285,00	100,00%
Transfert de charges de personnel	4 800,00	4 689,10	110,90	2,37%
	64 998,44	**44 792,16**	**- 4 793,72**	**-10,70%**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**198 703,29**	**172 935,15**	**25 768,14**	**14,90%**
Produits financiers	**8 349,92**	**6 261,98**	2 087,94	33,34%
Produits exceptionnels	**7,83**	**44 990,95**	- 44 983,12	-99,98%
Produits/cession immobilisations			-	
Resultat de l'exercice : Perte	**41 708,83**	**32 397,18**	9 311,65	28,74%
TOTAL GENERAL	**248 769,87**	**256 585,26**	**- 7 815,39**	**-3,05%**

DEFICIT	101 708,83	112 381,00

SEML GARE ROUTIERE

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices concernés en €	2011	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	617 419	617 419	617 419	617 419	617 419
Nombre d'actions ordinaires existantes	40 500	40 500	40 500	40 500	40 500
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	133 704	128 142	125 663	135 171	144 847
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-39 506	-28 803	2 881	3 260	954
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 41 708	- 32 397	-720	-359	-455
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,98	-0,71	0,07	0,08	0,07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-1,03	-0,80	-0,02	-0,01	0,26
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	147 955	150 128	144 328	145 765	140 204
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	53 861	52 592	49 773	46 572	45 551

cerfa N° 10937 * 14
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2012
@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : Place gambetta 63000 CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 8 5 9 2 0 0 5 3 7 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122011 Net 3	N - 1 31122010 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	9175	AC	9074	101	182
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	3349	AQ	3349	0	279
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8045	AS	5382	2663	3382
	Autres immobilisations corporelles	AT	26589	AU	25910	679	1672
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	47158	BK	43715	3443	5516
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	21953	BY		21953	20715
	Autres créances (3)	BZ	61709	CA		61709	36029
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	322659	CE		322659	389436
	Disponibilités	CF	7105	CG		7105	8250
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	413427	CK		413427	454527
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	460587	1A	43715	416872	432275

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050 - IMPRIMERIE NATIONALE 2012 02 38778 ND – Février 2012 – 116 554

cerfa N° 10938 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2012

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	617419	617419
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15245	15245
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	53357	53357
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	-285966	-253569
	Report à nouveau	DH	-41708	-32397
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	358345	400054
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1372	1372
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6080	9445
	Dettes fiscales et sociales	DY	39191	38849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11526	10222
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	58526	59890
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	416872	459944

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2012 02 38779 ND - Février 2012 - 116 556

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10167 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2012

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : _____ Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	133704	FH		FI	133704	128142
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	133704	FK		FL	133704	128142
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	4998	9972
	Autres produits (1) (11)					FQ	60000	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	198703	137935
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	28698	28090
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6615	12094
	Salaires et traitements *					FY	155687	159808
	Charges sociales (10)					FZ	53861	52592
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	2203	3593
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	500	292
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	247564	256472
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-48861	-118538
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8349	6261
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	8349	6261
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	51	104
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	51	104
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	8298	6157
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-40563	-112381

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE 2012 02 38760 ND – Février 2012 – 116 557

cerfa N° 10947 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053 2012 @internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7	79990
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	7	79990
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1152	8
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	-1145	79982
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	207061	224188
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	248769	256585
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-41708	-32397
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4998	6384
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE 2012 02 36781 ND – Février 2012 – 116 559

cerfa N° 10169 * 16
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2012
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	9175	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants I9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	3349	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	8045	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	IA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	26459	LC	LD 130
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	37854	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
	TOTAL IV		LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	47029	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV	LW 9175	LX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH 3349	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK 8045	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 26589	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH 37983	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL 47159	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

2012 02 38787 ND – Février 2012 – 116 561

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10172 * 16

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2012

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8992	PF	81	PG		PH	9073
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3070	PW	279	PX		PY	3349
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4662	QA	719	QB		QC	5381
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24786	QM	1123	QN		QO	25909
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	32521	QV	2121	QW		QX	34642
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	41512	ØP	2202	ØQ		ØR	43715

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE 2012 02 38789 ND - Février 2012 - 116 565

cerfa N° 10943 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2012

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRANA — Néant ☑ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2012 02 28/V1 ND – Février 2012 – 116 567

cerfa N° 10950 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2012
@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	21953		21953		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	423		423		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	61286		61286		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	83663	VU	83663	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1372	1372		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6080	6080		
Personnel et comptes rattachés		8C	9298	9298		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17812	17812		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1702	1702		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10378	10378		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11881	11881		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	58526	VZ 58526		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

2012 02 38974 ND – Février 2012 – 116 568
N° 2057 - IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10951 * 14
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2012
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	13203
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-*BIS*-SD)						XX	
Amendes et pénalités (nature :)						WJ	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	— imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme	WN
	— Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT						
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8		

TOTAL I — WR — 13203

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS — -41708

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II)	WU	13300

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	— imposées au taux de 0 %	WH
	— imposées au taux de 19 %	WP
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	— imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes enteprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone franche Corse (art. 44 *decies*)	ØT	
Zone franche urbaine (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	

TOTAL II — XH — 28408

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI		
déficit (II moins I)		XJ	41611
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL	
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	41611

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

REVISE 2012 - 110 771

cerfa N° 10952 * 14 (10)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2012

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI *	ZV	13203	ZW	13300
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	13203 (ligne WI)	YO	13300 (ligne WU)

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-3 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Février 2012 – 116 573

N° 2058-B – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10953 ✱ 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2012

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-253569
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-32397
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	-285966
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	6383	5974
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	22315	22116
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	28698	28090
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	6615	12094
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	6615	12094
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	25815	20323
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	4397	4353
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2010)*	ØB	147955	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :	YP		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	— Numéro de centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.	JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES – DIRECTION DE LA LÉGISLATION FISCALE
Février 2012 – 110 570

cerfa N° 10179 * 16 (12)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2012

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☑ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

cerfa N° 10954 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2012

@internet-DGFiP

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCOETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☑*

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2059-B - IMPRIMERIE NATIONALE 2012 02 38803 ND – février 2012 – 116 572

cerfa N° 10955 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2012

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND Néant ☑*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15% ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10182 * 17 (15)

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N° 2059-D 2012

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE DE CLERMONT-FERRAND

Néant ☑ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 11484 * 13

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2012

@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : SOCIETE GARE ROUTIERE PUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/01/2011 et clos le : 31/12/2011 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	133704
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4998
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	60000
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	198703

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	28698
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	28698

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	170005

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2012 – 116 577

N° 2059-E – IMPRIMERIE NATIONALE

@internet-DGFiP

cerfa N° 11624 * 10 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122011

N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	40495
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 38,93 — Nb de parts ou actions 15767
Adresse : N° 24 Voie Rue St Esprit
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination VILLE DE CLERMONT-FERRAND
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 38,61 — Nb de parts ou actions 15636
Adresse : N° Voie HOTEL DE VILLE BP 60
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination CCI CLERMONT-FERRAnd/ISSOIRE
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 21,11 — Nb de parts ou actions 8552
Adresse : N° 148 Voie Boulevard Lavoisier
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Forme juridique — Dénomination FNTR 63
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention 1,33 — Nb de parts ou actions 540
Adresse : N° Voie Rue Jules Verne
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) — Nom patronymique JOURDAIN — Prénom(s) Didier
Nom marital — % de détention 0,0074 — Nb de parts ou actions 3
Naissance : Date 30/06/1951 N° Département 18 Commune SAINT-BOUIZE Pays FRANCE
Adresse : N° 10 Voie Boulevard Charcot
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

Titre (2) — Nom patronymique ROBERT — Prénom(s) François
Nom marital — % de détention 0,0025 — Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 62 Voie Av Léon Blum
Code Postal 63000 Commune CLERMONT-FERRAND Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 11624*10 - Février 2010 - 9 001 862 - IMPRIMERIE NATIONALE - 1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

@internet-DGFiP

cerfa N° 11624 * 10 (17)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1)

Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31122011

N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique SERVAN | Prénom(s) Jacqueline | Nom marital | % de détention 0,0026 | Nb de parts ou actions 1 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie Rue des Pérouses | Code Postal 63670 | Commune LA ROCHE BLANCHE | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-F - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2010 – 9 001 852

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

@internet-DGFiP

cerfa N° 11625 * 10

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2010

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☑ *

EXERCICE CLOS LE 31122011

N° SIRET 85920053700024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE GARE ROUTIERE

ADRESSE (voie) Place Gambetta

CODE POSTAL 63000 VILLE CLERMONT-FERRAND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION
Février 2010 – 9 001 863
N° 2059-G – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa

N° 11093 # 11

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

@internet-DGFiP

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2010)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2011 ou exercice

Désignation de l'entreprise SOCIETE GARE ROUTIERE — du 01/01/2011

Adresse Place Gambetta — au 31/12/2011

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	POITTEVIN de la FREGONNIERE Marianne, Directrice	Gardy 63160 MONTMORIN
2	JOURDAIN Didier, PDG	10 Boulevard Charcot 63000 CLERMONT-FERRAND
3	MOURET Gilles, Agent d'entretien, surveillance	2 Esplanade de Russi, Rés Eole, 63110 BEAUMONT
4	BISIO Daniel, Agent d'entretien, surveillance	25, rue de l'Eglise 63122 CEYRAT
5	GONCALVES Marie, Hôtesse d'accueil	30 Avenue Barbier d'Aubrée 63100 CLERMONT-FERRAND
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38633								38633
2	28706								28706
3	18914								18914
4	18016								18016
5	16927								16927
6									
7									
8									
9									
10									
**	121194								121194

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1268
Total	1268

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2011. (total col. 9 + total col. 10) ❿	122462	– de l'exercice ❿	0
– de l'exercice précédent ❿	119253	– de l'exercice précédent ❿	0

Nom et qualité du signataire

À _____, le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2067 - IMPRIMERIE NATIONALE 2010 01 29246 PO – Février 2010 – 9 001 880

CALCUL COMPENSATION MAIRIE 2011		
SALAIRES BRUT		147 955,86
CHARGES PATRONNALES		54 213,11
SALAIRE DIRECTEUR	-	28 706,24
CHARGES DIRECTEUR	-	11 379,24
BASE CALCUL		162 083,49
COMPENSATION 40%		64 833,40
Plafonnée à		60 000,00

Support : livre de paie ANNUEL

Livre de Paie ANNUEL

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE — Sage Paie V19.50

Matricule à 9999

Rubrique		01 Nb JOURS/HEURES Base	02 Mont. ACQUIS Mt Salarial	03 Mont. RETENUES Mt Salarial	04 Mont. ACQUIS Mt Patronal	05 Mont. RETENUES Mt Patronal	06 Mont. ACQUIS Mt Charge	07 Mont. RETENUES Mt Charge
* 1	Code bulletin modèle Cadres		-12,00					
* 2	Heures travaillées Cadres		-1820,04					
10	Salaire mensuel	27786,24	36662,40	16409,09	14064,70	15786,06		14064,70
11	Salaire Horaire						2901,99	
400	Absence Maladie				-9294,70			
500	Absence congés payés			-648,00	-180,00	-1523,84		-1261,90
930	Indemnité de Congés Payés			648,00	180,00	1523,84		1261,90
1010	Prime de dimanche			504,00		540,00	552,00	
1012	Prime Puces			183,14		1267,47	844,92	
1013	Prime sur CA accueil		320,19		609,33			1942,73
1100	Congés payés 10%						290,20	
1200	Prime de congés payés	920,00	460,00	920,00		920,00		920,00
1210	Prime de Bilan		650,00					
1250	Prime d'assiduité		540,00			400,00		
2100	URSSAF Maladie, Vieillesse	243,98	328,38	153,14	45,73	160,76	39,01	143,88
2200	URSSAF Vieillesse FNAL plaf.	669,82	2350,92	1198,08	357,72	1257,76	305,17	1125,68
4000	Assurance chômage		927,19	432,39	129,11	453,93	110,14	406,27
4500	Retraite complémentaire			475,63	142,01	499,34	121,14	446,88
4520	Cotisation AGFF TA	80,57	282,84	144,11	43,02	151,31	36,73	135,42
4530	Cotisation AGFF T2	167,71	29,54					
4600	Ret. complément. Cadres TA	265,88	933,24					
4650	Ret. complément. Cadres TB	1434,80						
4700	Garantie Minimale de Points		262,60					
4799	APEC TA	2,37	8,52					
4800	APEC TB	4,51	0,77					
4900	C.E.T.	37,36	50,22					
* 6347	Historisation Remuneration	-28706,24	-38632,59	-18016,23	-7629,33	-18913,53	-4589,11	-16927,43
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	829,20	1193,11	511,01	152,56	536,46	130,18	480,11
* 7100	C.S.G Déductible	1458,28	2098,20	898,68	268,32	943,42	228,91	844,35
8000	Titres Restaurant	-210,00	-720,00	-720,00	-240,00	-420,00		-660,00
* 8001	Part. Pat. Titres Restaurant	210,00	720,00	720,00	240,00	420,00		660,00
9000	Acompte	-1091,00		-550,00				-750,00
* 9900	Salaire net avant saisie			11965,11				13344,84
* 9909	Mise à jour des cumuls			6037,62				6802,29
9910	Saisie sur salaire			-852,00				-1762,43
* 9915	Montant total saisi			6889,62				8644,15
	Présence	1820,04	1820,04	1820,03	1560,00	1567,92	322,00	1560,00
	Brut	28706,24	38632,59	18016,23	5379,33	18913,53	4589,11	16927,43
	Cotisations salariales	5194,48	8485,53	3813,04	1138,47	4002,98	971,28	3582,59
	Cotisations patronales	11379,24	19907,44	3746,25	1218,51	6249,52	1912,12	4533,57
	Net à payer	22210,76	29427,06	12081,19	4000,86	14490,55	3617,83	10172,41
	Net imposable	24340,96	31340,17	14714,20	4393,42	15447,01	3748,01	13824,95
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures travaillées	1820,04	1820,04	1820,03	530,00	1567,92	322,00	1560,00
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des heures d'absence	0,00	0,00	72,00	1050,00	152,00	0,00	140,00
	Absence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Congés acquis dans le mois	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	12,00	4,00	24,00	0,00	6,00
	Total des heures de présence	1820,04	1820,04	1820,03	1560,00	1567,92	322,00	1560,00
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût total	40085,48	58540,03	21762,48	6597,84	25163,05	6501,23	21461,00
	ETP (Equivalent Temps Plein)	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
	Nombre de salariés							

(*) : Rubriques particulières

Livre de Paie ANNUEL

Période du 01/01/11 au 31/12/11

(Avant clôture mensuelle)

Société : SOCIETE GARE ROUTIERE — Sage Paie V19.50

Matricule à 9999

Ventilation par : Salarié

	Rubriques	M. ROUHET Rémi	Mme RAHMANI Fadila	Mme SERGENT Lea	Total			
* 1	Code bulletin modèle Cadres				-12,00			
* 2	Heures travaillées Cadres				-1820,04			
10	Salaire mensuel			1194,70	125967,89			
11	Salaire Horaire	11966,18	1260,00		16128,17			
400	Absence Maladie	-1497,60			-10792,30			
500	Absence congés payés				-3613,74			
930	indemnité de Congés Payés				3613,74			
1010	Prime de dimanche	252,00			1848,00			
1012	Prime Puces				2295,53			
1013	Prime sur CA accueil	1073,12	300,38		4245,75			
1100	Congés payés 10%	1196,62	126,00		1612,82			
1200	Prime de congés payés	920,00			5060,00			
1210	Prime de Bilan				650,00			
1250	Prime d'assiduité				940,00			
2100	URSSAF Maladie, Vieillesse	118,24	14,34	10,15	1257,61			
2200	URSSAF Vieillesse FNAL plaf.	925,04	112,15	79,45	8381,79			
4000	Assurance chômage	333,86	40,47	28,67	2862,03			
4500	Retraite complémentaire	367,24	44,52	31,54	2128,30			
4520	Cotisation AGFF TA	111,29	13,49	9,56	1008,34			
4530	Cotisation AGFF T2				197,25			
4600	Ret. complément. Cadres TA				1199,12			
4650	Ret. complément. Cadres TB				1434,80			
4700	Garantie Minimale de Points				282,60			
4799	APEC TA				10,89			
4800	APEC TB				5,28			
4900	C.E.T.				87,58			
* 6347	Historisation Remuneration	-15407,92	-1686,38	-1194,70	-151703,46			
* 7000	C.S.G/C.R.D.S.	394,54	47,83	33,89	4308,89			
* 7100	C.S.G Déductible	693,85	84,12	59,59	7577,72			
8000	Titres Restaurant	-600,00	-60,00	-30,00	-3660,00			
* 8001	Part. Pat. Titres Restaurant	600,00	60,00	30,00	3660,00			
9000	Acompte				-2391,00			
* 9900	Salaire net avant saisie	6327,38			31637,33			
* 9909	Mise à jour des cumuls	1378,19			14218,10			
9910	Saisie sur salaire	-321,00			-2935,43			
* 9915	Montant total saisi	1699,19			17232,96			
	Présence	1327,00	140,00	130,00	12067,03			
	Brut	13910,32	1686,38	1194,70	147955,86			
	Cotisations salariales	2944,06	356,92	252,85	30742,20			
	Cotisations patronales	4540,92	557,21	168,33	54213,11			
	Net à payer	10045,26	1269,46	911,85	108227,23			
	Net imposable	11360,80	1377,29	975,74	121522,55			
	Avantages en nature	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des heures travaillées	1162,50	140,00	130,00	10872,53			
	Total des hres supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Total des heures d'absence	164,50	0,00	0,00	1578,50			
	Absence	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Congés acquis dans le mois	30,00	10,00	2,50	252,50			
	Congés pris dans le mois	0,00	0,00	0,00	46,00			
	Total des heures de présence	1327,00	140,00	130,00	12067,03			
	Total des heures / Analytique	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Coût total	18451,24	2243,59	1363,03	202168,97			
	ETP (Equivalent Temps Plein)	12,00	4,00	1,00	101,00			
	Nombre de salariés				10			

(*) : Rubriques particulières